



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 23 juin 2025

Le DGA lance le « Club des investisseurs de la défense » afin d'aider dans la durée son réseau d'investisseurs dans le secteur de la défense à financer les 4 500 entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD)

- Le 23 juin 2025, le Délégué général pour l'armement, Emmanuel Chiva, a officialisé la création d'un « Club des investisseurs de la défense » destiné à aider dans la durée son réseau de fonds d'investissement (ou de dette) privés français susceptibles de contribuer au financement des entreprises de la BITD.
- Le lancement de ce club s'inscrit dans la continuité de l'évènement organisé à Bercy, le 20 mars dernier, par le ministre des Armées et le ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, au cours duquel la création de ce club avait notamment été annoncée. Il concourt pleinement à l'effort de défense initié en 2022, après le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine.
- L'objectif est de familiariser les financeurs actuels ou potentiels du secteur industriel de la défense (de l'ordre de 80 fonds d'investissement ou de dette, à date) aux spécificités de l'industrie de défense et des entreprises de la BITD et de permettre en retour à ces entreprises d'accéder plus aisément à des sources de financement construites pour elles.
- Chaque financeur sera invité à signer une charte précisant les engagements pris en tant que partenaire de confiance de la Direction générale de l'armement (DGA), répondant à des enjeux économiques, de gouvernance, ou encore de souveraineté et de relations avec la DGA.

La création de ce réseau s'inscrit dans la continuité des actions conduites par la direction de l'industrie de défense (DID) de la DGA visant à favoriser l'accès au financement pour les PME, ETI et startups de la BITD et à mobiliser les financements privés vers ce secteur.

Ce club accompagnera la croissance des montants investis par les acteurs privés dans la BITD et s'assurera de leur bonne adéquation avec les besoins existants :

- Actions favorisant une acculturation croisée entre les sociétés de la BITD et les acteurs financiers (sessions de rencontres B2B, visites de sites) ;
- Mise en réseau d'acteurs financiers intervenant en complémentarité ou en continuité dans la chaîne de financement ;
- Animation et alimentation de ce collectif avec les grandes orientations industrielles identifiées par le ministère des Armées ayant des répercussions sur la chaîne de sous-traitance.

Investir dans la durée au sein de la BITD nécessite une connaissance des spécificités et enjeux du secteur de la défense. Ce secteur s'inscrit en effet dans un cadre réglementaire qui lui est propre et qui vise à accompagner tous les acteurs impliqués, notamment par un contrôle strict des exportations (matériels de guerre et biens à double usage) et des investissements étrangers en France. Du fait de ces particularités, le secteur de la défense bénéficie d'un accompagnement important de l'État, notamment au travers des actions de la DGA.

Les investisseurs qui auront formalisé et respecté leur engagement d'agir en tant que partenaire de confiance de la DGA auront accès aux événements et à l'expertise proposés dans le cadre de ce « club des investisseurs de la défense ».

Contacts médias :

Service de presse de la Direction générale de l'armement
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 29 25

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33